
CONDITIONS DE VENTES AUX ENCHERES JUDICIAIRES ET VOLONTAIRES – EN SALLE ET EN LIGNE

La vente est réalisée **sans garantie**, les matériels étant vendus **en l'état**. Aucune réclamation ne sera recevable après le prononcé de l'adjudication.

Le **Commissaire de Justice**, agissant dans l'intérêt du vendeur, détermine la constitution des lots et se réserve le droit de les réunir ou de les diviser comme il l'estime utile. Il peut également, sans avoir à motiver sa décision et conformément aux instructions de ses mandants, retirer de la vente tout lot n'ayant pas atteint un prix jugé suffisant, y compris après présentation.

Les adjudicataires doivent déclarer immédiatement leur nom et adresse après l'adjudication et remettre un extrait **RCS de moins de trois mois** en cours de validité.

Lorsque le bien n'est pas soumis à la TVA sur le prix total, la vente s'effectue **sans TVA récupérable**. En sus du prix d'adjudication, il sera perçu par lot les frais suivants :

- Tarif 1 : 14,28 % – TVA 20 % incluse, récupérable pour les assujettis
- Tarif 2 : 14,28 % – TVA non récupérable
- Tarif 3 : 12,66 % – TVA 5,5 % incluse, récupérable pour les assujettis
- Tarif 4 : 12,66 % – TVA non récupérable

L'acheteur exportant hors de l'Union européenne pourra obtenir le remboursement de la TVA sur présentation du document douanier d'exportation dans un délai d'un mois.

Pour les acheteurs de l'Union européenne expédiant vers un pays tiers, la détaxe sera accordée après vérification du numéro intracommunautaire et sur présentation d'un justificatif de passage en frontière.

Le **Commissaire de Justice**, intervenant en qualité de **mandataire du vendeur**, la responsabilité de la déclaration et du paiement de la TVA incombe exclusivement au vendeur. La responsabilité fiscale du **Commissaire de Justice** ne saurait être engagée, sauf en cas d'absence de reddition de compte ou d'indications erronées ou frauduleuses portées sur les documents établis.

Paiement – Délais – Incidents

Le paiement est exigible **au comptant**.

Les règlements sont acceptés **exclusivement par carte bancaire ou par virement bancaire**.

Les paiements en espèces ne sont pas acceptés, quel que soit le montant.

Un **délai de courtoisie de sept (7) jours** est accordé pour le règlement.

À défaut de paiement **dans un délai de dix (10) jours**, l'adjudicataire sera **inscrit au fichier TEMIS**, sans qu'aucune relance préalable ne soit nécessaire.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, le lot pourra être retiré de la vente et remis à disposition du vendeur, **sans que l'adjudicataire puisse prétendre à aucun droit ni indemnité**.

Facturation

La facture est établie **au nom du compte Interenchères** utilisé lors de l'adjudication.

Toute demande de modification devra être formulée **dans un délai de quarante-huit (48) heures**, sur présentation d'un **Kbis de moins de trois mois**.

Aucune modification ne sera acceptée en cas de société radiée ou dans toute autre situation assimilée.

Transfert des risques – Assurance

Dès le prononcé de l'adjudication, les lots sont placés **aux risques, frais et périls de l'adjudicataire**, même en l'absence de délivrance immédiate.

L'adjudicataire s'engage à souscrire sans délai toute assurance nécessaire à la conservation des biens acquis, indépendamment des dates d'enlèvement.

Enlèvement – Responsabilités

Les conditions, dates et horaires d'enlèvement sont précisés sur le **bordereau acquéreur** et sur le site **Interenchères**.

À DÉFAUT DE VOUS PRÉSENTER AU JOUR ET À L'HEURE D'ENLÈVEMENT INDIQUÉS, LES LOTS SERONT CONSIDÉRÉS COMME ABANDONNÉS, SANS POSSIBILITÉ DE RÉCUPÉRATION ULTÉRIEURE.

Aucune assistance ni aucun personnel ne sont fournis pour le chargement ou la manutention.

L'accès aux lieux d'enlèvement et les opérations de chargement s'effectuent **sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire**.

Les adjudicataires sont seuls responsables des dommages corporels ou matériels causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots, tant pour eux-mêmes, leurs préposés ou toute tierce personne, que pour les biens des autres adjudicataires ou l'immeuble.

État des biens – Essais

Les matériels sont vendus **non testés** ou **testés à titre strictement indicatif**, sans garantie de fonctionnement.

Toute information, indication ou description complémentaire qui aurait été communiquée à l'adjudicataire, **oralement ou par écrit**, avant ou après la vente, notamment par courriel, ne l'a été qu'à titre informatif et **ne saurait engager la responsabilité du Commissaire de Justice** dans le cas où elle ne correspondrait pas à la réalité du bien vendu.

Tout matériel non conforme à la législation en vigueur est réputé vendu **pour pièces**, l'adjudicataire devant assurer sa mise aux normes avant toute remise en service éventuelle.

Ordres d'achat

Les ordres d'achat ne sont acceptés que jusqu'à **trois (3) jours ouvrés avant la date de la vente**, sous réserve de la réception préalable d'une **consignation par virement bancaire** (nous contacter pour les modalités).

Aucun ordre d'achat ne sera pris en compte pour un montant **inférieur à 500 €**.

Tout ordre d'achat devra être accompagné de l'ensemble des justificatifs requis (pièce d'identité, Kbis le cas échéant, RIB, acceptation des conditions de vente et d'enlèvement).

À défaut, l'ordre d'achat sera **automatiquement refusé**, sans relance.

Lorsque l'enlèvement des lots est prévu immédiatement à l'issue de la vente, **aucun ordre d'achat ne pourra être accepté**.

Le **Commissaire de Justice** se réserve le droit de regrouper ou de scinder les lots, et de fixer une enchère provisoire avec faculté de réunion éventuelle.

Produits réglementés

Les poids et dimensions des pierres et bijoux sont indiqués à titre purement informatif.

Les métaux précieux (or, argent, platine) sont vendus sans garantie de titre, de fourrage ni de bris. Les objets non poinçonnés devront être soumis au contrôle de l'Administration compétente ou détruits, au choix de l'acquéreur, et ne pourront être enlevés qu'après accomplissement des formalités légales.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux vins, alcools, spiritueux, boissons, armes à feu et à tout produit soumis à une réglementation administrative ou fiscale.

Les marchandises périmées sont vendues **à charge de destruction**. L'adjudicataire est seul responsable du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de conformité applicables, et décharge expressément le **Commissaire de Justice** de toute obligation de contrôle après-vente.

Vente en ligne – Interenchères

La participation à la vente en ligne suppose une inscription préalable sur le site Interenchères.

L'adjudicataire reconnaît être seul responsable en cas de dysfonctionnement technique, de problème de connexion ou d'interruption du service, lesquels ne sauraient engager la responsabilité du **Commissaire de Justice**.

Les enchères en direct ainsi que les ordres d'achat secrets sont réalisées via les services **LIVE** et **ONLINE** des sites www.interencheres.com et www.auction.fr.

En participant aux enchères en ligne, vous acceptez que les plateformes www.interencheres.com et www.auction.fr communiquent à **ONLY ENCHERES** et **2C PARTENAIRES** l'ensemble des informations relatives à votre inscription, ainsi que votre **empreinte de carte bancaire**.

ONLY ENCHERES et **2C PARTENAIRES** se réservent le droit de solliciter tout complément d'information nécessaire avant validation définitive de votre inscription pour enchérir en ligne.

Toute enchère portée en ligne constitue un **engagement irrévocable d'achat**.

S'agissant des **ordres d'achat secrets**, **ONLY ENCHERES** et **2C PARTENAIRES** n'ont pas connaissance du montant maximal fixé par l'enchérisseur via les plateformes www.interencheres.com ou www.auction.fr.

Les enchères sont formées automatiquement et de manière progressive, dans la limite du plafond défini par l'enchérisseur, et s'adaptent au déroulement des enchères en fonction des offres concurrentes.

Le **pas d'enchère** est déterminé selon les tranches suivantes :

- jusqu'à 19 € : 5 €
- de 20 € à 199 € : 10 €
- de 200 € à 499 € : 50 €
- de 500 € à 999 € : 100 €
- de 1 000 € à 4 999 € : 200 €
- de 5 000 € à 9 999 € : 500 €
- de 10 000 € à 19 999 € : 1 000 €
- de 20 000 € à 49 999 € : 2 000 €
- de 50 000 € à 99 999 € : 5 000 €
- 100 000 € et plus : 10 000 €

Des **frais de services** sont appliqués pour toute enchère directe ou tout ordre d'achat secret porté via les plateformes www.interencheres.com ou www.auction.fr, selon les modalités suivantes :

	Mobilier, Objets d'Art & Matériels Professionnels	Véhicules
VENTE VOLONTAIRE et JUDICIAIRE <i>(Live et Chrono)</i>	1,5 % HT du prix d'adjudication (1,8% TTC)	60 € HT par véhicule (72€ TTC)

En cas d'enchères simultanées ou finales d'un montant identique, le **Commissaire de Justice** privilégiera systématiquement l'**enchérisseur présent en salle** par rapport à l'enchérisseur ayant porté son offre en ligne.

En toute hypothèse, le **Commissaire de Justice** demeure seul juge de l'**enchère gagnante et de l'adjudication**, telle que constatée dans son procès-verbal.

La responsabilité du Commissaire de Justice ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle dûment établie.



TEMIS

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX
VENTES AUX ENCHÈRES

AVIS IMPORTANT – PRÉVENTION DES IMPAYÉS

La structure organisant cette vente est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS »).

En participant à la vente, vous reconnaissez être informé(e) que :

- tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au Fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes volontaires,
- les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication vous sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure.

Si vous êtes inscrit(e) au Fichier TEMIS, la structure organisatrice de la vente pourra conditionner l'accès à ses services à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou vous refuser l'accès à certains services pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

- Le Fichier TEMIS est mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia («CPM»). Il peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères et abonnées au service.
- Votre inscription sera supprimée automatiquement au maximum au bout de 24 mois si vous ne faites l'objet que d'une seule inscription, et de maximum 36 mois si vous faites l'objet de plusieurs inscriptions.
- Pour savoir si vous êtes inscrit sur le Fichier TEMIS et par quelle(s) structure(s) de vente abonnée(s), vous pouvez écrire à Commissaires-priseurs Multimédia, 14 rue des Pyramides, 75001 Paris ou à contact@temis.auction, en joignant une copie de votre pièce d'identité.
- Pour contester l'inscription d'un bordereau, une fois la réponse de CPM obtenue, vous devrez intervenir auprès de la structure à l'origine de votre inscription afin qu'elle mette à jour les informations vous concernant.
- En cas de difficultés, vous pourrez, si vous l'estimez nécessaire, adresser une réclamation à CPM en apportant toute précision et tout document justificatif nécessaire à l'instruction de votre réclamation.
- Pour toutes informations complémentaires sur le Fichier TEMIS et vos droits, merci de consulter :
 - les conditions de ventes figurant dans le catalogue de ventes et sur notre page web,
 - la politique de protection des données personnelles de TEMIS accessible sur le site <https://temis.auction>.